



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 Décembre 2010

Etaient présents :

- Monsieur le Maire : Marcel KIRSTETTER
- Messieurs les Adjointes : M. Albert ALLMENDINGER, Jean-Jacques JABLKOWSKI
- Les Conseillers Municipaux : M. Edy ADAM, Pierre M. AMANN, M^{me} Muriel BOSSERT, M. Christian DOCK, M. Thierry FREY, M^{elle} Annie HEYWANG, M^{me} Martine NUSS, M. Jean-Georges KARL, M. MECKERT Michel, M. Philippe PELEGRI, M^{me} Fabienne SCHNEIDER

Absents excusés :

- M. Michel ESTNER qui a donné procuration à M. Jean-Jacques JABLKOWSKI

1 – Procès-verbal de la séance du 8 Novembre 2010

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 Novembre 2010 a été adopté à l'unanimité par les membres présents lors de la séance

2 – Approbation de l'état d'assiette 2012

M. le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier, daté du 1er Octobre 2010 émanant de l'Office National des Forêts, Agence de Schirmeck, portant sur l'approbation de l'état d'assiette 2012 qui, conformément à l'article 12 de la charte de la forêt communale, prévoit que les propositions d'état d'assiette des forêts communales soient approuvées par délibération du conseil municipal

Le Conseil Municipal
Après en avoir délibéré

APPROUVE l'état d'assiette 2012 de la forêt communale de Heiligenstein

AUTORISE M. le Maire à signer le document

Adopté à l'unanimité

3 – Tarif 2011

▶ <u>Droit de photocopie</u>	A 4	0,15 €
	A 4 Couleur	0,50 €
	A 3	0,30 €
	A 3 Couleur	1,00 €

▶ Droit de publication 5,00 €

(pour une durée d'affichage ne dépassant pas un mois – puis 5 € pour chaque mois supplémentaire entamé).

- ▶ Droit de place 15,00 € par jour
- *Echafaudage sur domaine public* :
Gratuit pour une durée ne dépassant pas 1 mois, puis 10 € par semaine supplémentaire entamée.
- *Mise en place d'une benne sur le domaine public* : 5,00 € par jour.

▶ Location du Caveau 65,00 € + 25,00 € pour le chauffage

▶ Location salle « Ehret Wantz » : Tarification pour les personnes ou association extérieures à la Commune.

Occupation ponctuelle à la journée :

- Un **forfait journalier** : 30,00 € + 10,00 € pour le chauffage
- un **forfait annuel** soit :
 - . pour une occupation par semaine 250,00 €
 - . pour deux occupations par semaine 500,00 €

▶ Divers

- Mise à disposition exceptionnelle d'un ouvrier communal :
40,00 € par heure et par ouvrier et 80 € pour machines et tracteur avec chauffeur

▶ Tarifs concessions dans le cimetière
(délibération du 27.12.2001) pour une durée cinquantenaire)

- tombe simple 100,00 €
- tombe double 200,00 €

▶ Tarifs concessions columbarium
(délibération du 08/11/2007)

- pour une durée de 15 ans 500,00 €
- pour une durée de 30 ans 1 000,00 €

Adopté à 12 VOIX POUR - 3 ABSTENTIONS

4 – Création d'un poste permanent d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps non complet – Suppression d'un poste permanent d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet

VU la délibération du 25 Février 2008 créant le poste permanent d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à temps complet

VU le recrutement effectué sur ce poste au 01/03/2008

VU que l'agent technique territorial de 2^{ème} classe occupant le poste demande dans son courrier du 25/11/2010 une réduction de son temps de travail de 15 H hebdomadaires, portant ainsi la durée hebdomadaire de service à 20 h

Le Conseil Municipal
Après avoir entendu les explications de M. le Maire
Délibère et

DECIDE de créer un poste permanent d'Adjoint Technique de 2^{ème} Classe à temps non complet à compter du 01/01/2011
La durée hebdomadaire de service est fixée à 20 / 35^e.

SUPPRIME le poste permanent d'Adjoint technique de 2^{ème} classe dont la durée hebdomadaire était de 35/35^e.

Adopté à l'unanimité

5 – Recensement de la population 2011 : désignation et rémunération des agents recenseurs

Depuis 2004, une nouvelle méthode de recensement de la population est mise en œuvre. Le comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles. Les Communes de moins de 10 000 Habitants, comme Heiligenstein, font l'objet d'une enquête de recensement exhaustive tous les cinq ans. Le recensement de la population 2011 se déroulera du 20 Janvier 2011 au 19 février 2011. La préparation et la réalisation des enquêtes sont confiées par la loi à la Commune qui reçoit, à ce titre, une dotation forfaitaire, soit pour Heiligenstein 2 173 euros.

Les collectes sont réalisées par des agents recenseurs sous la responsabilité de la Commune. Il convient à ce titre, de désigner deux agents recenseurs puisque la commune a été divisée en deux districts et de fixer leur rétribution.

Le Conseil Municipal

VU le Code Général des Collectivités Territoriales

VU la loi du 27 février 2002 dite de « démocratie de proximité » et notamment ses articles 156 et suivants fixant les modalités et la procédure du nouveau recensement

Sur proposition de M. le Maire

Et après avoir délibéré

DESIGNE en qualité d'agent recenseur deux personnes suivantes :

- Mme Clélia ANCHAR,
- M. Patrick PARRIAUX

CHARGE M. le Maire de prendre les arrêtés correspondants à leur nomination

FIXE leur rémunération brute comme suit, :

- 1,72 euros par « bulletin individuel »
- 1,13 euro par « feuille de logement »
- 30 euros par journée de formation

A la fin de la collecte, un décompte sera établi en fonction du nombre exact de bulletins individuels et feuilles de logement réellement collectés. De ce montant brut seront déduits les cotisations sociales.

PREVOIT les crédits nécessaires au budget primitif 2011

Adopté à 13 VOIX POUR – 2 ABSTENTIONS

6 – Adaptation des statuts de la Communauté de Communes du Piémont de Barr

Le Conseil Municipal

VU la délibération de la Communauté de Communes du Piémont de Barr en date du 12 octobre 2010 demandant aux communes membres d'approuver la modification de ses statuts,

VU les statuts de la Communauté de Communes, notamment son article 2 définissant l'adresse de son siège,

VU l'article L. 5211-17 du Code Général des Collectivités territoriales,

Après avoir entendu le Maire,
Après en avoir délibéré

DECIDE

De prendre acte de la délibération du Conseil de la Communauté de Communes du Piémont de Barr sollicitant une modification de ses statuts pour prise en compte de la nouvelle adresse de son siège,

D'approuver les statuts modifiés de la Communauté de Communes du Piémont de Barr tels qu'annexés à la présente délibération.

Adopté à 12 VOIX POUR – 3 ABSTENTIONS

7 – Divers

A – SMICTOM

En raison des conditions climatiques défavorables, le SMICTOM n'a pas pu collecter l'ensemble des poubelles jaunes. M. le Maire les a contacté mais le SMICTOM n'effectuera pas de collecte supplémentaire. Les usagers rencontrant un problème de place pourront déposer les déchets recyclables dans un carton à côté de leur poubelle jaune lors de la prochaine collecte ou utiliser en complément, à titre exceptionnel, les anciens bacs bruns s'ils les ont gardés.

La séance est levée à 21 H.

Le Maire :



Marcel Kirstetter

INFORMATIONS DIVERSES

1 – Calendrier des manifestations

<i>Dates</i>	<i>Manifestations</i>
Samedi 11 Décembre 2010 le matin	Vente de Sapins au profit de l'Ecole (Caveau de la Mairie)
Vendredi 17 Décembre 2010	Fête de Noël des Enfants (19 h à Eglise)
Samedi 18 Décembre 2010	Concert de Noël des Cuivres du Piémont (20 H Eglise protestante de Barr)
Dimanche 19 Décembre 2010	Fête des Personnes Agées (salle polyvalente)
Samedi 22 janvier 2011	D'TRAJMETZLE (Soirée théâtrale à 20 H salle polyvalente)
Dimanche 23 janvier 2011	D'TRAJMETZLE (Matinée théâtrale à 14H 30 salle polyvalente)
Vendredi 28 janvier 2011	D'TRAJMETZLE (Soirée théâtrale à 20 H 30 salle polyvalente)
Samedi 29 janvier 2011	D'TRAJMETZLE (Soirée théâtrale à 20 H salle polyvalente)

Comédie en 3 actes de Claude DREYER « D'FLITTERWUCHE »

Réservation pour les représentations théâtrales : S'adresser à M. DIEBOLD Michel au 03 88 08 05 39 ou 06 98 45 30 94 ou encore par mail à : association.dtrajmetzle@wanadoo.fr

2 – Fermeture du Secrétariat

Le secrétariat de la Mairie de Heiligenstein est fermé pour congés du 27.12.2010 au 31.12.2010 inclus.

En cas d'urgence, s'adresser à :

- M. Marcel KIRSTETTER – MAIRE —
Tél : 03.88.08.10.42.
- M. Jean-Jacques JABLKOWSKI - ADJOINT AU MAIRE
Tél : 03.88.08.14.01.
- M. Albert ALLMENDINGER – ADJOINT AU MAIRE
Tél : 03.88.08.42.71

Une permanence exceptionnelle sera assurée le Vendredi 31 Décembre 2010 de 9 H à 11 H pour les inscriptions sur la liste électorale.

Il serait souhaitable que les personnes désirant se faire inscrire sur la liste électorale viennent en Mairie avant que la secrétaire ne soit en congé. Ceci est également valable pour tous autres problèmes ou toutes autres démarches administratives, tels que l'établissement ou renouvellement de vos cartes d'identité, le recensement militaire, etc... Merci d'avance pour votre coopération

Commune de
HEILIGENSTEIN

☎ : 03 88 08 90 90

Fax : 03 88 08 46 17

e-mail : mairie@heiligenstein.fr



Heures d'ouverture du Secrétariat de la Mairie en 2011

Jour	Heures d'ouverture
Lundi	17 h à 19 h
Mercredi (sauf un mercredi par mois - <i>voir tableau ci-dessous</i>)	9 h à 11 h
Vendredi	9 h à 11 h
Samedi (un samedi par mois - <i>voir tableau ci-dessous</i>)	9 h à 11 h

Afin de permettre aux administrés, travaillant toute la semaine, de pouvoir bénéficier des services du secrétariat, il est prévu une ouverture **un samedi matin par mois** (en principe le premier samedi du mois, sauf exception). Un tableau annexe donne le détail des ouvertures le samedi et des fermetures le mercredi.

Samedi Ouvert	Mercredi Fermé
08 janvier 2011	05 janvier 2011
05 février 2011	02 février 2011
05 mars 2011	02 mars 2011
02 avril 2011	30 mars 2011
07 mai 2011	04 mai 2011
18 juin 2011	15 juin 2011
02 juillet 2011	29 juin 2011
06 août 2011	03 août 2011
03 septembre 2011	31 août 2011
01 octobre 2011	28 septembre 2011
05 novembre 2011	02 novembre 2011
03 décembre 2011	30 novembre 2011

4 – www.pass-age.fr

Le Conseil Général du Bas-Rhin propose, avec le soutien de l'Etat, un nouveau portail web au service des jeunes bas-rhinois www.pass-age.fr

Les jeunes y trouvent une information claire sur les ressources à leur disposition dans le Bas-Rhin, sur les questions qu'ils se posent : transports, logement, loisirs, santé, formation, emploi, stages, possibilités d'engagement local et à l'international, droits et devoirs...

Il s'agit également de proposer aux jeunes des fonctionnalités qui leur permettent d'être acteurs de leur information : agenda interactif où jeunes et professionnels peuvent proposer des événements, un espace d'offres d'emploi, jobs, bénévolat, où les professionnels peuvent déposer des offres, une foire aux questions... Ce portail fonctionne pour les jeunes et avec les jeunes.

5 - Tirs massifs de pétards à l'occasion des Fêtes de fin d'année

Outre les nuisances sonores qu'elle provoque, l'utilisation abusive de ce type de pièces d'artifice est susceptible de porter atteinte à la sécurité des personnes et des biens, ainsi qu'en témoignent les accidents corporels et dégradations importantes déplorés chaque année.

L'arrêté préfectoral du 07 Décembre 2007 portant sur la réglementation de la vente et de l'usage des pétards, artifices élémentaires et pièces d'artifice dans le département du Bas-Rhin, stipule que seuls les pétards, artifices élémentaires et pièces d'artifice de calibre K1 peuvent être utilisés dans la nuit du Nouvel An. Cet arrêté peut être consulté sur le tableau d'affichage principal.

Des rondes de surveillance seront effectuées par la gendarmerie pour veiller à l'application de cet arrêté.

Tout contrevenant sera sévèrement puni.

Il est vivement recommandé de procéder aux tirs en dehors de l'agglomération et de respecter une distance minimale des maisons d'habitation.

6 – Sapin de Noël

Rappel : Les sapins de Noël doivent être amenés en déchetterie pour être transformés en compost par l'intermédiaire d'un traitement adapté aux déchets végétaux (broyage et compostage spécifique). Ils seront refusés dans le bac gris.

7 – SMICTOM

Le lundi 6 décembre, la collecte a été perturbée par la neige. Celle -ci n'a pas pu être faite dans les rues suivantes : rue du Weinberg, rue Simonsbrunne, rue de la Montagne, rue du Landsberg, rue Albert Schweitzer, rue du Moenkalb, rue du Rosenberg, rue du Haessling, rue du Mont Sainte Odile, rue de la Paix, rue des Fleurs, rue Principale (partiellement collectée)

Le SMICTOM est dans l'impossibilité de planifier une collecte de remplacement. Il faudra donc attendre les prochaines collectes respectives pour les bacs gris et jaunes. Par contre, le SMICTOM nous demande d'informer les habitants, que lors de la prochaine collecte, dans les rues concernées, des cartons seront exceptionnellement acceptés respectivement à côté des bacs gris ou jaunes. Lors de la prochaine collecte des bacs jaunes, vous avez également la possibilité d'utiliser en complément, à titre tout à fait exceptionnel, les anciens bacs bruns, si vous les avez gardés.

Par ailleurs, si lors d'une collecte, vous avez rencontré un souci, vous pouvez dans l'après-midi, consulter le site du SMICTOM (http://www.smictom-alsacecentrale.fr/dn_probleme_de_collecte/) pour éventuellement obtenir des informations concernant certaines non-collectes ou autres problèmes ainsi que les solutions proposées.



*Le Maire, Les Adjointes, L'ensemble du Conseil Municipal,
et le Personnel Communal*

Vous souhaitent

Un joyeux Noël et une excellente année 2011

pleine de joie et de réussite

